



« La Huppe du Paradou »
8, Allée des mûriers
44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie le 28 Juillet 2008.

PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUILLET 2008.

La « Huppe du Paradou » a tenu le 24 Juillet 2008, Salle Bellevue, à La Bernerie-en-Retz, son Assemblée Générale Ordinaire en présence des personnalités invitées :

- Monsieur Thierry DUPOUE Maire de La Bernerie-en-Retz,
- Monsieur Maas Adjoint au Maire, en charge de l'Urbanisme,
- Monsieur Daviaud Adjoint en charge de l'Environnement
- de Messieurs les correspondants de presse de « Ouest - France », « Presse Océan », le représentant du « Courrier du Pays de Retz » retenu par des obligations s'est excusé pour son absence.

Avec 109 personnes présentes ou représentées le quorum de plus de 50% des adhérents est atteint. Jean-Pierre LAGARDE est désigné secrétaire de séance, Guy Dupin et Louis Esclapez sont désignés comme Assesseurs. Ainsi constituée, conformément aux statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président, après avoir déposé sur le bureau les statuts, les livres de compte et les listes d'émargement, ouvre la séance à 17h 45 avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral présenté par Lucien BRUNEL, Président,
- Rapport financier arrêté au 30 juin 2008 et budget prévisionnel 2008/2009, présentés par Guy Bobrosky notre Trésorier.
- Bilan des actions conduites par le Conseil d'Administration et le Bureau,
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2007/2008,
- Questions diverses.

- **1-Rapport moral :**

Dans son rapport moral, le Président précise que depuis Août 2005, date de sa création, notre association a concentré ses efforts sur le rétablissement de la continuité du chemin du littoral sur la totalité de la commune. Pour la première tranche, entre La Boutinardière et la plage de la Rinais, les travaux effectués jusqu'à la plage de Crève-cœur sont achevés et l'inauguration officielle faite. L'Association rappelle que dans son document écrit lors des élections municipales de Mars 2008, l'équipe actuellement en charge des affaires de notre commune s'est engagée à réaliser dans le courant de sa mandature une enquête publique instituant la servitude de passage sur l'ensemble de la commune. Nous attendons la démarche.

Le dossier de la ZAC de La Rogère fait l'objet de toute notre attention et la réponse par courrier du début Août 2007 de Monsieur le Maire ne fait qu'accroître nos craintes sur la densification de l'habitat dans cette zone et ses conséquences sur les eaux pluviales dans le haut du vallon de Versanes. Nous avons pris acte de l'engagement de maintenir en secteur exempt de coupure de voirie à circulation automobile le parcours Vélocéan lors de l'enquête publique nous serons vigilants.

L'Association se félicite de l'avancement du dossier concernant les négociations en cours avec les propriétaires fonciers du vallon de Versanes. A ce jour, selon le Conseil Général, le dossier est presque bouclé puisque près de 90 % des propriétés ont fait l'objet d'une négociation amiable et les actes notariés finalisés. La phase d'étude de la flore et de la faune a pris du retard. A l'occasion d'une rencontre avec nos interlocuteurs de Conseil Général prévue dans les prochaines semaines nous serons attentifs au nouveau planning envisagé.

Le projet éducatif préparé au cours de l'année scolaire qui vient de se terminer par notre Association concernera deux classes de notre commune représentant les deux écoles. Son contenu pédagogique a été élaboré avec le concours des deux Directrices. Guy Bobrosky précise le contenu qui abordera la connaissance des noms de rue de la commune depuis les Ecoles jusqu'à la plage de la Boutinardière entre le sentier littoral et la route de PORNIC. La deuxième partie du projet consiste en l'apprentissage du « trait de côte » et de son histoire. A l'issue du déroulement de ce projet, un document sera remis à chaque élève. Ce projet se déroulera sur l'année scolaire en fonction du calendrier et des activités programmées.

- **2-Bilan financier :**

Le trésorier présente les comptes de l'exercice 2007/2008. Ceux-ci laissent apparaître un solde de gestion excédentaire. Les dépenses les plus importantes de l'Association sont l'Assurance et les tirages de nos bulletins. Par ailleurs, le budget prévisionnel sera équilibré sur la base de 160 adhérents et de l'obtention d'une subvention de 150€ pour le projet scolaire.

A l'unanimité, les adhérents présents ou représentés donnent quitus au Président et au Conseil d'Administration pour leur gestion de l'association lors de l'exercice clos le 30 juin 2008.

- **3-Election :**

Le Président indique que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Fernandez de son poste d'Administrateur. L'ensemble du Conseil remercie celle-ci pour le travail qu'elle a accompli durant ces années. Le Président indique que deux candidats se sont proposés. Les membres du Conseil d'Administration en place ont validé les candidatures. Le procès-verbal ci-joint valide l'élection de Messieurs Barbedette et Seillé pour trois années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Hors Assemblée, Monsieur Jolivel Délégué Régional à « La Fondation du Patrimoine », invité de l'Association, porte à la connaissance des Bernériens les actions conduites par cet organisme sur le patrimoine remarquable non protégé.

Un compte-rendu spécifique est mis en ligne sur notre site.

Un verre de l'amitié, proposé par l'Association, met un terme cette réunion.

Le Secrétaire.
JP Lagarde

Le Président.
L Brunel

Le rapport moral à fait l'objet d'une présentation audiovisuelle qui sera mise sur notre site Internet : huppeduparadou.fr